



10. Détermination du nombre de conseillers communaux pour la prochaine législature 2021-2026

1. Contexte

Selon l'article 54, de la loi sur les communes, le nombre de conseillers communaux devrait être de 9 pour les communes de plus de 1'200 habitants. Celles-ci peuvent néanmoins fixer par dérogation le nombre de conseillers communaux entre 5 et 9.

C'est ce qui a été fait dans la convention de fusion des communes de Cheyres et Châbles, puisque le nombre de conseillers communaux est de 7. Cependant, la convention ne portait que sur la première législature.

Le Conseil général doit impérativement valider le nombre de conseillers communaux pour la législature suivante six mois avant les élections en cas de dérogation. Comme ces dernières sont toujours prévues en mars 2021, il s'agit de la dernière opportunité pour traiter cette question si le Conseil général accepte de rester à 7 conseillers communaux.

2. Comparatif dans la Broye

Vous trouvez ci-dessous la liste des 18 autres communes broyardes, avec leur population au 31.12.2018 (selon l'annuaire statistique 2020 du canton).

Communes	Nombre de conseillers	Population
Belmont-Broye	11	5'521
Châtillon	5	466
Cheiry	5	416
Cugy	7	1'752
Delley-Portalban	7	1'148
Estavayer	9	9'716
Fétigny	7	1'069
Gletterens	5	1'071
Les Montets	7	1'259
Lully	7	1'141
Ménières	5	439
Montagny	7	2'044
Nuvilly	5	1'102
Prévondavaux	5	65
St-Aubin	7	1'801
Sévaz	5	289
Surpierre	7	708
Vallon	5	447

Aucune commune qui pourrait être concernée ne prévoit d'augmenter le nombre à 9.

Domdidier souhaite réduire le nombre à 9, et Estavayer rester à 9.

3. Recommandation du Conseil communal

Le Conseil communal vous recommande à l'unanimité de maintenir le nombre de conseillers communaux à 7.

Plusieurs raisons motivent ce choix :

- Plus il y a de membres, plus la dynamique de groupe est difficile à trouver ; à 7, elle est excellente.
- Le personnel communal a été étoffé et l'organisation générale de la commune a été revue l'année passée. Elle fonctionne à satisfaction car l'implication et la responsabilisation du personnel sont plus importantes et clairement souhaitées par le personnel lui-même. Ainsi, la charge de travail des conseillers est supportable en l'état actuel, pour autant que la répartition des dicastères soit équitable.
- Les fusions de communes ont été promues, notamment en raison de la difficulté croissante de trouver des personnes pour l'exécutif. Le taux de démission en cours de mandat est d'ailleurs très important ; notre commune a connu trois démissions durant cette législature, les trois remplacées sans élection d'ailleurs.
- Le coût de fonctionnement du Conseil communal sera forcément plus important en cas de 9 membres.

Cheyres-Châbles, juin 2020
Pierre-Yves Dietlin, Syndic